

Adopté par le conseil communal en séance du 27 mars 2008

Le président: _____ La secrétaire: _____

Approuvé par l'assemblée primaire en séance du 26 juin 2008

Le président: _____ La secrétaire: _____

Homologué par le conseil d'Etat en séance du: _____



Canton du Valais



Commune de Nax

Plan général d'affectation des zones

Modification partielle 2008

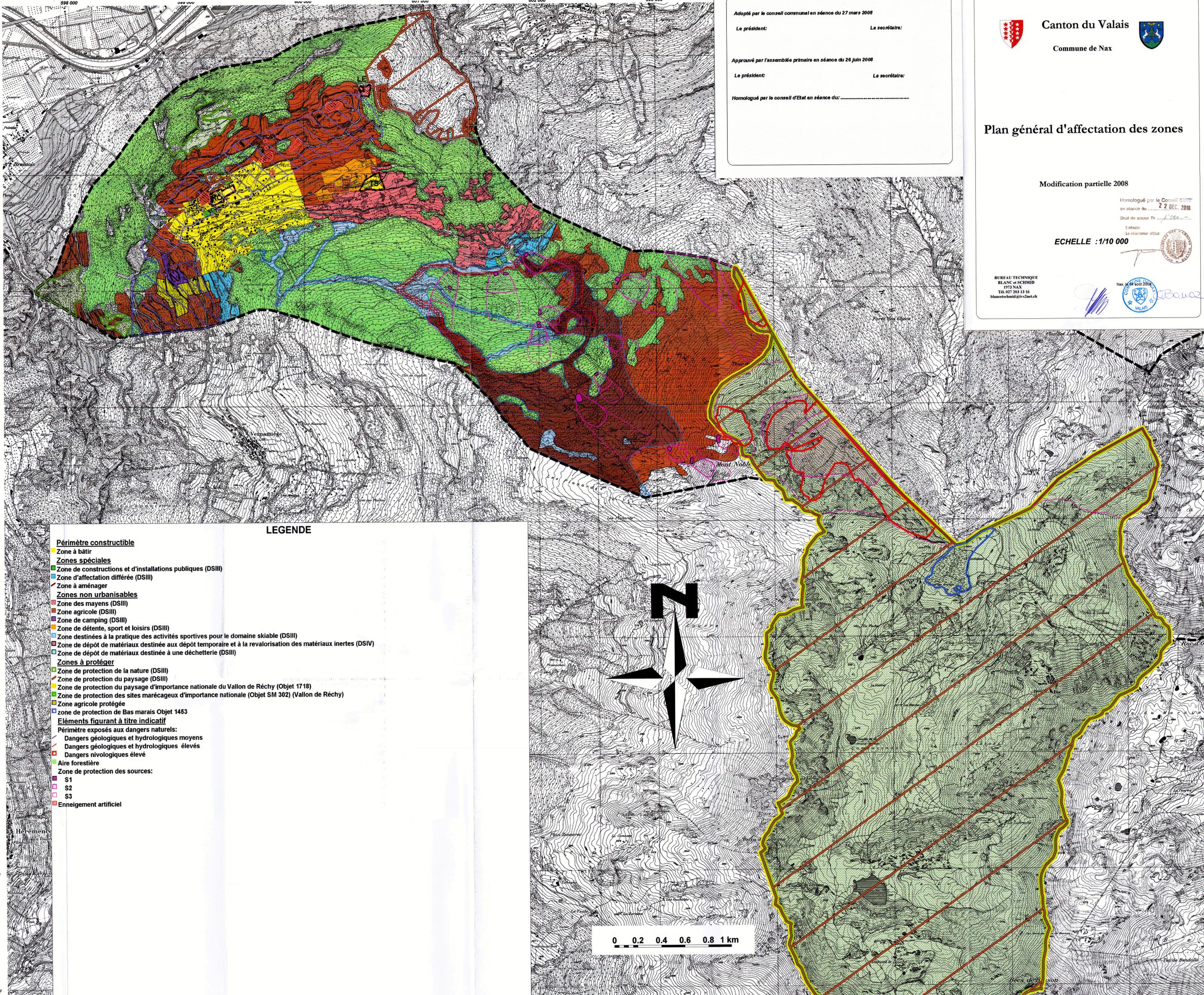
Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 22 DEC. 2010

Droit de recours: Fr. 100.000

L'architecte: _____

ECHELLE : 1/10 000

BUREAU TECHNIQUE
BLANC & SCHMID
1713 NAX
TEL. 027 203 13 16
blancschmid@tvs2net.ch



LEGENDE

Périmètre constructible

Zone à bâtir

Zones spéciales

Zone de constructions et d'installations publiques (DSIII)

Zone d'affectation différée (DSIII)

Zone à aménager

Zones non urbanisables

Zone des mayens (DSIII)

Zone agricole (DSIII)

Zone de camping (DSIII)

Zone de détente, sport et loisirs (DSIII)

Zone destinées à la pratique des activités sportives pour le domaine skiable (DSIII)

Zone de dépôt de matériaux destinée aux dépôt temporaire et à la revalorisation des matériaux inertes (DSIV)

Zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie (DSIII)

Zones à protéger

Zone de protection de la nature (DSIII)

Zone de protection du paysage (DSIII)

Zone de protection du paysage d'importance nationale du Vallon de Réchy (Objet 1718)

Zone de protection des sites marécageux d'importance nationale (Objet SM 302) (Vallon de Réchy)

Zone agricole protégée

zone de protection de Bas marais Objet 1453

Éléments figurant à titre indicatif

Périmètre exposés aux dangers naturels:

Dangers géologiques et hydrologiques moyens

Dangers géologiques et hydrologiques élevés

Dangers nivologiques élevé

Aire forestière

Zone de protection des sources:

S1

S2

S3

Enneigement artificiel